

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

MS Educateur



CAHIER DES CHARGES

De la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
SPORTS EQUESTRES

NIVEAU :
Moniteur Sportif Educateur Généraliste

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Equestre Wallonie Bruxelles

VERSION 3.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le .././....



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique.

ADEPS

Opérateur de formation : LEWB

.....

.....

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.1.1. Siège social et administratif	7
1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	9
2.1 Moniteur Sportif Educateur en Sports équestres	10
2.1.1. Prérequis	10
2.1.2. Profil de fonction.....	10
2.1.3. Public cible	11
2.1.4. Cadre d'intervention	11
2.1.5. Cadre d'autonomie et de responsabilité.....	11
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 12	12
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique	12
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique de la formation	13
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	14
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	15
3.6.1. Inscription préalable :	15
3.6.2. Inscription définitive :	15
3.6.3. Délai imparti aux procédures :	16
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	16
3.8 Protection des données personnelles.....	17
3.9 Modalités de paiement en ligne.....	18
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	18
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	20
4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	20
4.0.2 Taxonomie.....	23
4.0.3 Modalités d'enseignement.....	25
4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage	26
4.0.5 Evaluation.....	26
4.0.6 Synoptique	29
4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.	31

4.0.8	Parcours de formation	32
4.1	Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	33
4.2	Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie.....	42
4.3	Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	52
4.4	Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.....	69
4.5	Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	74
4.6	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....	79
4.7	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	81
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	82
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	83
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	84
6.2	Objectifs des évaluations.....	84
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	85
6.4	Publicité des accès aux évaluations.....	87
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	87
6.6	Nombre de sessions d'évaluation.....	88
6.7	Contenus et exigences des évaluations	88
6.9	Règlementation des évaluations	91
6.10	Constitution du jury d'évaluation.....	91
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	92
6.12	Motivation du résultat en délibération	92
6.13	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	94
6.14	Procédure de communication des résultats aux candidats	94
6.15	Recours et procédures.....	94
7.	CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger) 97	
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	97
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	98
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	101
7.4	Entretien de VAFE	103
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	104
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	104
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	105
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	105
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	106

7.10	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	108
8	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE.....	109
9.	ANNEXES.....	110

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « déléataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« ***fédération ou institution déléataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° ***les données administratives de l'opérateur ;***
- 2° ***la description des fonctions et les compétences requises ;***
- 3° ***la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;***
- 4° ***la description des programmes et contenus de formation ;***
- 5° ***la description des programmes et contenus des stages ;***
- 6° ***la description des modalités d'évaluation ;***
- 7° ***les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;***
- 8° ***la description des règles de délivrance des attestations de réussite.***

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° ***cadre institutionnel et législatif ;***
- 2° ***didactique et méthodologie ;***
- 3° ***facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;***
- 4° ***aspects sécuritaires et préventifs ;***
- 5° ***éthique et déontologie ;***
- 6° ***management. »***

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl - LEWB

1.1.1. Siège social et administratif

Rue de la Pichelotte, 11 à 5340 GESVES

Tél : 083/23.40.75 - Fax : 083/21.82.61 / Site internet : www.lewb.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Directeur de l'opérateur délégataire :

Monsieur Marcel NEJSZATEN - marcel.nejszaten@lewb.be

Responsables Formation des Cadres de l'opérateur délégataire :

Mademoiselle Karin BOULANGER - karin.boulangier@lewb.be

Mademoiselle Alison FRAIKIN : alison.fraikin@lewb.be

Conseiller Pédagogique :

Madame Marcelle NEJSZATEN-KETTMUS - marcelle.nejszaten@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

De tous les sports, les Sports Équestres font partie des plus complexes.

En effet, ils comprennent une multitude de disciplines, certaines Olympiques, d'autres non-Olympiques mais reconnues par la Fédération Équestre Internationale et quelques-unes, indépendantes. Cette considération oblige à avoir un dispositif de formation des Moniteurs de qualité et tenant compte des points communs et des différences de toutes ces disciplines.

De surcroît, aujourd'hui, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

La LEWB est depuis de nombreuses années reconnue par les services de l'Adeps comme fédération délégataire pour l'organisation des formations de cadres en Sports Equestres. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience que perfectionner la pratique d'un sport équestre à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

A l'exception du niveau de qualification MS Animateur, la réussite aux évaluations portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation

pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'Adeps.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Educateur Généraliste en Sports Equestres » mises en place à partir de 2024.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif éducateur est homologué / certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;
2. Les cours spécifiques ;
3. Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.
4. Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « initiateur sportif ». (cf. « référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « initiateur sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Les différentes formations spécifiques sont indépendantes entre elles, excepté la formation de Moniteur Sportif Animateur qui est un pré requis pour la formation Moniteur Sportif Initiateur.

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;

- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Educateur en Sports équestres

2.1.1 Prérequis

- Age minimum pour participer à la formation : 18 ans le jour de la première activité de la formation;
- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur
- Posséder le brevet du 3^{ème} Degré LEWB¹ ou une équivalence délivrée par une FN étrangère ou avoir réussi le test probatoire expliqué au point 3.4.

2.1.2 Profil de fonction

- Fidéliser à une pratique sportive spécifique à l'équitation.
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive spécifique aux sports équestres ;
- Encadrer les activités en développant l'aspect sécuritaire tant pour le cavalier que pour l'équidé ;
- Transporter les équidés de façon sécuritaire ;
- Motiver au développement sportif complet ;
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux spécifique aux sports équestres ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective ;
- Identifier le niveau des pratiquants et le potentiel sportif ;
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées.
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif ;
- Préparer des élèves aux compétitions communautaires et gérer les programmes de base d'entraînement ;
- Organiser des compétitions communautaires ;

¹ La CP LEWB, selon le principe de VAF/VAE peut dispenser du prérequis. A minima pour analyse :

- Age : à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent 40 ans.
- Présenter des résultats pédagogiques significatifs (répartis sur 10 ans), obtenus dans la formation et l'encadrement de cavaliers du 2^{ème} Degré LEWB au moins, et/ou en compétition de niveau communautaire.
- Envoyer le dossier VAFE en respectant les règles expliquées au chapitre 7 « Conditions de dispense

- Soigner les équidés de façon spécifique à l'activité ;
- Entretien du matériel et maintenance des installations ;
- Valoriser la cavalerie.

2.1.3 Public cible

- Sportifs ayant déjà acquis les bases de l'équitation élémentaire (brevets Etriers d'Or et 1ers Degrés) ;
- Sportifs en phase de perfectionnement des fondamentaux (brevets 2èmes et 3èmes Degrés) ;
- Tous les âges.

2.1.4 Cadre d'intervention

- Centres Équestres labellisés LEWB ;
- Programme Adeps de formation équestre (perfectionnement des fondamentaux) ;
- Fédération Sportive communautaire LEWB (Ligue) et nationale (FRBSE).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération : <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Formule en externat.
- L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place une formation MSEducateur tous les 2 ans.
- Les modules de formation et/ou parties de module dispensés en présentiel, pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est de 15.
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 20 candidats.
- L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- Age minimum pour participer à la formation : 18 ans le jour de la première activité de la formation ;
- Pour être sélectionné, comme Centre d'organisation, d'un cours de formation, un Centre Sportif doit pouvoir offrir les infrastructures et équipements suivants :

Pour les cours de pratique et de méthodologie-didactique :

- Des installations et le matériel adéquats aux 3 disciplines, pour laquelle la formation est organisée.
- Un emplacement permettant d'installer les candidats pendant les séances de démonstration.
- Des cavaliers et des chevaux, avec leur matériel, aptes à participer comme élèves aux cours de méthodologie-didactique, au niveau requis dans la discipline spécifique.

Pour les cours théoriques :

- une salle de cours permettant d'accueillir un groupe de 20 personnes ;
 - du matériel didactique : tableaux, rétroprojecteur, projecteur, vidéo, etc.
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation

	Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation			Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Les Formateurs diplômés « Moniteurs » doivent avoir une licence F en cours, les autres doivent présenter la preuve d'une couverture d'assurance R.C.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via le site des formations de cadres sportifs : <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) le cas échéant et/ou aux cours en présentiel et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence aux cours en présentiel est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue de sport adaptée est obligatoire.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de chacun des 2 niveaux de formation spécifique se trouvent au point [4.0.8.](#) de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point [4.0.6.](#)

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test probatoire à la formation

Les candidats qui ne détiennent pas un brevet du 3ème Degré délivré par la LEWB, pour pouvoir s'inscrire doivent réussir une évaluation d'entrée comportant une épreuve théorique et trois épreuves pratiques.

Cette évaluation se déroulera lors des sessions pratiques des 3èmes Degrés.

Le montant du droit d'inscription est de 50,00 € au 1er janvier 2022, il pourra être revu chaque année civile.

Épreuves théoriques :

Un questionnaire Q.C.M. comprenant 25 questions de Sciences Équestres et 25 questions d'Hippologie.

Les matières sont contenues dans le Manuel de préparation aux brevets, 2ème édition 2010, qui est en vente à la LEWB, rue de la Pichelotte, 11 à 5340 Gesves.

Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie, et 60% en Sciences Équestres.

Épreuves pratiques :

L'épreuve de dressage sera conforme aux directives prévues, pour le 3ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be ;

L'épreuve d'obstacles sera conforme aux directives prévues, pour le 3ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be ;

L'épreuve de cross sera conforme aux directives prévues, pour le 3ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be.

Modalités d'évaluation :

Les fiches d'évaluation sont identiques à celles utilisées pour le brevet du 3ème degré LEWB d'application l'année de cette évaluation ;

Dans le cadre de l'accès à la formation, par évaluation, il n'y a pas de seconde session, le candidat devra se représenter lors de la prochaine évaluation.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Preuve d'une licence LEWB du niveau requis en cours de validité ;
- Un bulletin d'inscription ad hoc, dûment complété et envoyé à l'adresse email renseignée au point 1 de ce cahier des charges ([lien ici](#));
- Les documents attestant la réussite du brevet du 3ème Degré LEWB ou la réussite des épreuves d'admission, ou l'acceptation du dossier par expérience utile ;
- L'attestation de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Educateur ;
- Une copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats se fera via le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs> au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS et syllabus compris) pour les éditions 2024 sont les suivants :

Formation Moniteur Sportif Educateur	Bloc 1 - Théorie en e-learning	60,00€
	Bloc 2 - 2 journées: "Théorie" en présentiel	60,00€
	Bloc 3 - Préparation mentale (4h)	30,00€
	Bloc 4 - 6 journées: "Pratique" en présentiel	180,00€
	Bloc 5 - 2 journées: Mise en situation	60,00€
	Bloc 6 - Evaluations théoriques et pratiques	30,00€

Ces montants sont revus chaque année civile et sont consultables sur le site de la Ligue : <https://www.lewb.be/content/tarifs-lewb>

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat doit envoyer sa demande d'inscription sur le document ad-hoc ou autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation (disponible sur le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>) dûment complétée, à l'adresse email renseignée au point 1 de ce cahier des charges ([lien ici](#)).
- Il recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.

3.6.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive aux formations est conditionnée

- au paiement des droits d'inscriptions ad hoc ;
- à l'acceptation du dossier complet.

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat. Une partie du montant devra être acquitté au moment de l'inscription et l'autre partie, au plus tard le 1er jour de la formation.

Si le candidat souhaite des modalités particulières de paiement, il devra en faire la demande préalable, auprès de l'Opérateur, qui devra y apporter une réponse écrite.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant le 1er jour de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation et/ou aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus ;
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions. Il n'est pas non plus possible ni accepté de s'inscrire entre la 1ère et la seconde session d'évaluation.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le candidat doit transmettre la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. Dans tous les cas, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une demande de VAFE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques et est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation :

FRAIKIN Alison – alison.fraikin#lewb.be - 083/23.40.75

3.9 Modalités de paiement en ligne

- Pas d'application.

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2²
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1³
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1⁴

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

² Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁴ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁵ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives.
- Etc.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**La description des programmes et contenus de formation**).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le

terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁶ liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel

⁶ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "**soft-skills**". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

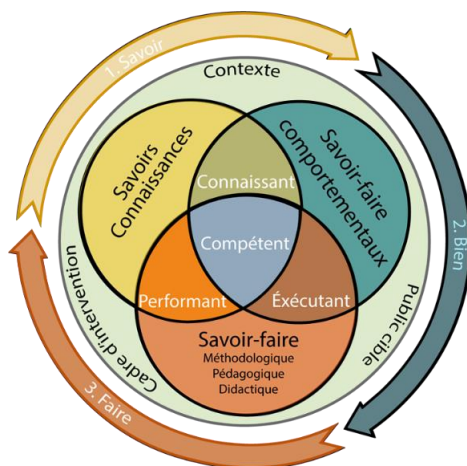
Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP⁷, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ *Taxonomie des savoirs*

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

⁷ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

✓ **Taxonomie des compétences**

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens des actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innové , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁸ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁹ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »¹⁰ :

- C = Concept.s (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁸ LMS = Learning Management Système

⁹ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

¹⁰ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:10
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				
Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses

prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., pds., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			v

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

✓ **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques							
Présentiel	39:25	Distanciel synchrone	16:00	Distanciel asynchrone	168:30	Charge théorique totale	223:55
Synoptique des cours généraux MSEducateur en E-learning							
Présentiel	0:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	56:00	Charge théorique totale	56:00
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspect sécuritaire et préventif	Ethique et déontologie			
CG211 Statut juridique des clubs et des fédérations	CG221 Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG231 Définition des facteurs de la performance sportive	CG241 Prévention des blessures et du geste sportif	CG251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes			
CG212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	CG222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive					
CG213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG223 Mon intervention au cours d'un entraînement	CG233 La "machine humaine" à l'effort					
		CG234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif					
		CG235 Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète					

Synoptique MSEducateur et charge de travail des cours généraux

Présentiel (cours + éval) 39:25:00	Distanciel synchrone 16:00:00	Distanciel asynchrone 112:30:00	Charge théorique totale 167:55:00
------------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	--

Thème 1				Thème 2				Thème 3				Thème 4				Thème 5			
Cadre institutionnel et législatif				Didactique et méthodologie				Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Aspect sécuritaire et préventif				Éthique et déontologie			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			10:45:00	Ens/Form S.	12:00:00	16:00:00	24:30:00	Ens/Form S.	12:00:00		36:00:00	Ens/Form S.			5:30:00	Ens/Form S.			5:45:00
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	8:00:00		25:00:00	Ens/Form S.-F.	4:00:00		1:30:00	Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	0:10:00		0:45:00
Eval S.	0:25:00		1:15:00	Eval S.	0:30:00		0:30:00	Eval S.	1:30:00		1:30:00	Eval S.	0:10:00		1:00:00	Eval S.	0:10:00		0:45:00
Eval S.-F.				Eval S.-F.	1:00:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:25:00		12:00:00	Charge théo. travail	21:30:00	16:00:00	50:00:00	Charge théo. travail	17:10:00		37:30:00	Charge théo. travail	0:10:00		6:30:00	Charge théo. travail	0:10:00		6:30:00
Charge théo. totale			12:25:00	Charge théo. totale			87:30:00	Charge théo. totale			54:40:00	Charge théo. totale			6:40:00	Charge théo. totale			6:40:00

CS111 *** Le paysage équestre belge			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale			3:05:00

CS121 *** La pédagogie en équitation : Aspects théoriques			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.		16:00:00	20:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:30:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:30:00	16:00:00	20:00:00
Charge théo. totale		36:30:00	

CS231 Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	8:00:00		16:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:20:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	8:20:00		16:00:00
Charge théo. totale		24:20:00	

CS241 Transport des chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:30:00
Charge théo. totale		3:35:00	

CS251 Le dopage, fiction ou réalité?			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		4:30:00
Charge théo. totale			4:40:00

CS112 *** Les règlements sportifs de la LEWB			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale			3:05:00

CS222 Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	12:00:00		
Ens/Form S.-F.	1:00:00		24:00:00
Eval S.			
Eval S.-F.	1:00:00		
Charge théo. travail	14:00:00		24:00:00
Charge théo. totale		38:00:00	

TPCS 232 Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	4:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	4:00:00		
Charge théo. totale		4:00:00	

CS242 Soins spécifiques aux chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

CS152 *** Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			2:00:00
Charge théo. totale			2:00:00

CS113 *** Plan de formation de la LEWB			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale			3:05:00

CS223 Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	12:00:00		
Ens/Form S.-F.	7:00:00		1:00:00
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	7:00:00		1:00:00
Charge théo. totale		8:00:00	

CS233 Longe et enrênements			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		3:30:00
Charge théo. totale		3:40:00	

CS242 Soins spécifiques aux chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

CS152 *** Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			2:00:00
Charge théo. totale			2:00:00

CS214 Différences de jugements			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		3:00:00
Charge théo. totale			3:10:00

CS224 Identification et accompagnement du haut potentiel			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	12:00:00		4:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	14:00:00		5:00:00
Charge théo. totale		5:00:00	

CS134 *** Notions en anatomie du cheval			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

CS242 Soins spécifiques aux chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

Légende	
Module XXX	Cours Généraux du niveau opérés par l'Adeps dispensés en E-Learning
Module 2XX	Modules à réaliser en distanciel asynchrone (E-learning)
Module 2XX	Modules spécifiques dispensés en synchrone
Module 2XX ***	Module faisant partie du niveau Msinitiateur
Module ...	Module externalisé dispensé en présentiel

CS235 Harnachement, tenue et protections			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		6:10:00	

CS136 *** Notions en physiologie du cheval			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00	0:00:00	3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

CS237 Préparation physique du cheval et du cavalier			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		6:10:00	

CS238 Histoire de l'équitation			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		4:10:00	

CS235 Harnachement, tenue et protections			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		6:10:00	

CS136 *** Notions en physiologie du cheval			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00	0:00:00	3:00:00
Charge théo. totale		3:05:00	

CS237 Préparation physique du cheval et du cavalier			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		6:10:00	

CS238 Histoire de l'équitation			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		4:00:00
Charge théo. totale		4:10:00	

CS235 Harnachement,			
------------------------	--	--	--

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS111 ***	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS112 ***	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS113 ***	Intégrer les principes organisationnels et règlementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers	3	-
CS214	Différencier les jugements de brevets et de concours dans les trois disciplines olympiques	3	-
CS121 ***	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation	3	-
CS222	Appliquer les principes d'animation de séance de dressage, d'obstacles et de cross, en autonomie et de façon adaptée au niveau des chevaux et des cavaliers, en utilisant les moyens didactiques adéquats préconisés	-	3
CS223	Appliquer les principes d'animation et d'organisation d'une séance de perfectionnement sur un thème précis en autonomie et de façon adaptée au public (cavaliers et chevaux)	-	3
CS224	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en équitation en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur	3	-
CS231	Expliquer la conception de l'équitation secondaire en dressage, obstacles et cross	3	-
TPCS 232	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable	3	-
CS233	Intégrer l'importance du travail à la longe	3	-
CS134 ***	Discerner les éléments anatomiques du cheval	2	-
CS235	Comparer le matériel à utiliser et la façon de l'ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé tant pour le cavalier que pour le cheval	3	-
CS136 ***	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS237	Discerner les principes de base permettant d'établir un programme d'entraînement de base, pour le cheval.	2	-
CS238	Distinguer les périodes clefs de l'évolution de l'équitation en vue de s'y référer	2	-
CS241	Distinguer les principes et éléments permettant d'organiser et planifier un transport respectant le bien-être animal	3	-
CS242	Intégrer les soins à apporter aux chevaux (entraînement et/ou compétition), pour éviter tout incident, préserver son intégrité physique ou pour réagir à bon escient le cas échéant	3	-
CS251	Distinguer les éléments et principes permettant de se référer aux règlements antidopage en cours à la FEI et orienter les athlètes à s'y référer également	2	-
CS152 ***	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bienveillance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

ETAPE 2 COURS SPECIFIQUES

Etape 1 - Cours Généraux Adeps en E-learning		Bloc 1 asynchrone Moodle				Bloc 2 cours théorico-pratiques synchrone				Bloc 3 évaluation			
Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. Horaire	Distanciel	Présentiel	Code	Titre du module	Vol. horaire
CG211	Statut juridique des clubs et des fédérations	2:30:00	CS111 ***	Le paysage équestre belge	1:00:00	CS121 ***	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	16:00:00	V		0	Evaluation écrite	3:00:00
CG212	Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	2:30:00	CS112 ***	Les règlements sportifs de la LEWB	1:00:00	CS222	Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	36:00:00		V	0	Evaluation pratique	2:00:00
CG213	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	3:30:00	CS113 ***	Plan de formation de la LEWB	1:00:00	CS231	Sciences équestres Les éléments techniques utiles au perfectionnement	8:00:00		V			
CG221	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	5:00:00	CS214	Différences de jugements	2:00:00	CS235	Harnachement, tenue et protections	2:00:00		V			
CG222	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	8:00:00	CS226	Identification et accompagnement du haut potentiel	5:00:00	TPCS 232	Optimisation des facteurs psycho- de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	4:00:00		V			
CG223	Mon intervention au cours d'un entraînement	3:30:00	CS233	Longe et entraînements	2:00:00	CS237	Préparation physique du cheval et du cavalier	2:00:00		V			
CG231	Définition des facteurs de la performance sportive	4:00:00	CS134 ***	Notions en anatomie du cheval	1:00:00	CS223	Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	14:00:00		V			
CG232	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	6:30:00	CS136 ***	Notions en physiologie du cheval	1:00:00								
CG233	La "machine humaine" à l'effort	6:00:00	CS238	Histoire de l'équitation	2:00:00								
CG234	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	5:00:00	CS241	Transport des chevaux	1:00:00								
CG235	Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète	5:00:00	CS242	Soins spécifiques aux chevaux	2:00:00								
CG241	Prévention des blessures et du geste sportif	2:00:00	CS251	Le dopage, fiction ou réalité?	2:00:00								
CG251	Attitudes du cadre sportif face aux assués	2:30:00	CS152 ***	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bienveillance des équidés	2:00:00								
		56:00:00			23:00:00			82:00:00					5:00:00

Que CS >>> **110:00:00**

CG COMPRIS >>> **166:00:00**

A cette charge de travail reprise dans cette ligne du temps, il faut ajouter des moments d'étude et de préparation en autonomie

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS111 ***	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régissant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS112 ***	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS113 ***	Intégrer les principes organisationnels et règlementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers	3	-

- *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 4*
- *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*

CS111 *** Le paysage équestre belge			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
. travail	0:05:00		3:00:00
. totale	3:05:00		
CS112 *** Les règlements sportifs de la LEWB			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
. travail	0:05:00		3:00:00
. totale	3:05:00		

CS113 *** Plan de formation de la LEWB			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:15:00
Eval S.-F.			
. travail	0:05:00		3:00:00
. totale	3:05:00		
CS214 Différences de jugements			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
. travail	0:10:00		3:00:00
. totale	3:10:00		

- *Descriptif des modules de cours de la thématique « Cadre institutionnel et législatif » : voir les pages suivantes*

1. Code et titre du module

CS111

Le paysage équestre belge

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe en trois temps.

Dans un premier temps ce module explore l'historique des associations en Belgique au regard des instances internationales.

Dans un deuxième temps, il est question d'un développement plus en détail des structures faisant partie du paysage général des sports équestres de la LEWB. A savoir : La LEWB elle-même, F.R.B.S.E, AISF, COIB, ADEPS et les Groupements Equestres Communautaires.

Enfin, ce module se clôture par une partie consacrée aux différentes disciplines internationales et nationales.

3. Concepts / Mots-clés

- Pyramide des Sports Equestres
- Organigramme
- Disciplines
- Historique
- Associations
- Instances

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
Micro	Examiner le cadre institutionnel régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner le cadre institutionnel régentant les sports équestres en FWB, au niveau national et international en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner le cadre institutionnel régentant les sports équestres au niveau de la LEWB en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner les différentes disciplines représentées à la LEWB en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
	√				√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	111	**	Organisation des sports équestres belges	CS011	**
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	113	**	Les règlements sportifs de la LEWB	112	**
			Plan de formation de la LEWB	113	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS112

Les règlements sportifs de la LEWB

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe en quatre temps.

Dans un premier temps ce module explique les différents niveaux hiérarchiques des règlements et les types de règlements.

Dans un deuxième temps, il est question d'un développement de quelques points essentiels du règlement général LEWB.

La troisième partie est quant à elle dédiée au règlement LEWB des concours.

Enfin, ce cours se clôture par l'explication de quelques points importants des règlements particuliers des concours de saut d'obstacles, de dressage et de concours complet.

3. Concepts / Mots-clés

- Règlements
- Général
- Particulier
- Juridique
- Age
- Hiérarchisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			✓					
Micro	Examiner les différents niveaux de règlement du monde des sports équestres et le principe de priorité et s'y référer			✓					
	Examiner les points importants du Règlement Général de la LEWB et s'y référer			✓					
	Examiner les points importants des règlements de concours LEWB et s'y référer			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	✓							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
	✓				✓			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			✓				✓	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points. 3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	111	**	Organisation des sports équestres belges	CS011	*
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	113	**	Le paysage équestre belge	CS111	*
			Plan de formation de la LEWB	CS113	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS113

Plan de formation de la LEWB

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module se développe en trois temps.

Dans un premier temps ce module explique brièvement les Commissions Pédagogiques actives et liées au plan de formation de la LEWB.

Dans un deuxième temps, il est question de la présentation de l'ensemble du Plan de formation et d'en expliquer les points clés.

La troisième et dernière partie est quant à elle dédiée aux règles et contenus des différents brevets.

3. Concepts / Mots-clés

- Brevets
- Etriers - Licols
- Règlement
- Capacitaire
- Préparatoire
- Examineurs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes organisationnels et réglementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers			√					
Micro	Distinguer les compositions et les rôles des différentes Commissions Pédagogiques en vue de s'y référer		√						
	Discerner les éléments du plan de formation général de la LEWB en vue de s'y référer		√						
	Intégrer les principes organisationnels et de jugement des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers			√					
	Discerner les caractéristiques et finalités de chaque niveau de qualification de Moniteur en vue de s'y référer		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)					
		√						
Type.s	Formative	Sommative	Certificative					
	√		√					
Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle				
		√		√				
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	111	**	Organisation des sports équestres belges	CS011	*
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	113	**	Le paysage équestre belge	CS111	*
			Les règlements sportifs de la LEWB	CS112	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS214

Différences de jugements

2. Résumé / présentation

Dans ce module de formation 100% en ligne, nous comparons les différences de jugements entre les épreuves se réalisant en compétition et en examen pédagogique. Pour ce faire nous établissons un tableau comparatif des différents protocoles.

Ensuite nous analysons des vidéos (une reprise de dressage et un parcours d'obstacles) et les commenterons selon qu'il s'agit d'une compétition ou d'un examen pédagogique.

3. Concepts / Mots-clés

- Adaptabilité
- Pédagogie
- Jugement
- Concours
- Evaluation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Différencier les jugements de brevets et de concours dans les trois disciplines olympiques			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:40
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:30	0:40	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 5 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 6 à 9 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 10 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	222	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS121 ***	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation	3	-
CS222	Appliquer les principes d'animation de séance de dressage, d'obstacles et de cross, en autonomie et de façon adaptée au niveau des chevaux et des cavaliers, en utilisant les moyens didactiques adéquats préconisés	-	3
CS223	Appliquer les principes d'animation et d'organisation d'une séance de perfectionnement sur un thème précis en autonomie et de façon adaptée au public (cavaliers et chevaux)	-	3
CS224	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en équitation en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**

- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**

CS121 *** La pédagogie en équitation : Aspects théoriques			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	8:00:00		8:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:30:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	8:30:00		8:00:00
Charge théo. totale	16:30:00		
CS222 Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	12:00:00		
Ens/Form S.-F.	1:00:00		24:00:00
Eval S.			
Eval S.-F.	1:00:00		
Charge théo. travail	14:00:00		24:00:00
Charge théo. totale	38:00:00		

CS223 Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			
Ens/Form S.-F.	7:00:00		1:00:00
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	7:00:00		1:00:00
Charge théo. totale	8:00:00		
CS224 Identification et accompagnement du haut potentiel			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			4:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			5:00:00
Charge théo. totale	5:00:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS121

La pédagogie en équitation : Aspects théoriques

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de formation se développe en quatre temps.

Dans un premier temps sont abordées les concepts généraux de la pédagogie et de l'enseignement. Cette première partie vise principalement à resituer à leur juste place les notions de communication, de contenus, de compétences, de pédagogie par objectifs, de méthodes pédagogiques ... et comment tous ces éléments s'intègrent à la fonction de Moniteur dont les actions sont orientées vers l'élève.

La deuxième partie quant à elle est consacrée à la conception et l'utilisation de la fiche pédagogique. La fiche pédagogique est une méthode d'enseignement : son emploi est un gage de réussite dans l'organisation d'une leçon.

La troisième partie présente de façon précise et détaillée comment adapter cette fiche pédagogique au Pony-Club afin que le cavalier en herbe fasse plus tard facilement la transition poney-cheval.

La quatrième partie concerne la pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap.

3. Concepts / Mots-clés

- Art de communiquer - de transmettre
- Pédagogie
- Enseignement
- Méthodes
- Compétences
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation			√					
Micro	Caractériser les éléments clés pour adapter son encadrement aux cavaliers moins valides			√					
	Caractériser les éléments qui permettent de gérer l'organisation spatiale d'une séance			√					
	Discerner les termes spécifiques, les expressions justes et précises		√						
	Intégrer les éléments et principes permettant de concevoir une fiche pédagogique élaborée, support de base d'animation d'une séance			√					
	Intégrer les éléments et principes permettant de adapter son encadrement aux cavaliers			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				36:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	16:00	20:00	12:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Partie 1 : Questions à Choix Multiples (QCM). 20 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 40 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

+

Partie 2 : 4 questions ouvertes à 15 points / le maximum est donc aussi de 60 points.

Le total possible est donc de 100 points.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 39 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 40 à 59 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 60 à 79 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 80 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	**
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	**
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	CG133	*	Conseils de bienséance et de bien-être	CS151	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4 (pas de dispenses pour le module Pédagogie en situation de handicap)	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après

1. Code et titre du module

CS222

Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques

2. Résumé / présentation

Il est principalement question dans ce module de formation en présentiel d'utiliser les 12 fiches pédagogiques de dressage, d'obstacles et de cross pour préparer puis exécuter/animer la leçon sur le terrain.

Cette animation sert alors de support de débriefing et d'analyse pour développer les compétences.

3. Concepts / Mots-clés

- Fiche
- Organisation
- Préparation
- Animation
- Analyse
- Evaluation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes d'animation de séance de dressage, d'obstacles et de cross, en autonomie et de façon adaptée au niveau des chevaux et des cavaliers, en utilisant les moyens didactiques adéquats préconisés							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓			✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓			✓	✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓	✓	✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				60:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00:00		24:00:00	48:00:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une épreuve pratique dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE - EPREUVE PRATIQUE:

Le candidat remet au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (12). Il sert de plus-value ou de moins-value lors de l'évaluation pratique expliquée ci-dessous.

Ensuite, il anime une leçon choisie parmi les thèmes repris dans une liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	222	**	La pédagogie en équitation : aspects théoriques	121	**
Mon intervention au cours d'un entraînement	223	*	Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	223	**
			Sciences équestres : les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	**
			Soins spécifiques aux chevaux	242	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 à 2 chevaux par leçon + matériel adapté au sujet étudié

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique



COMMISSION PEDAGOGIQUE L.E.W.B.				
EXAMEN DE METHODOLOGIE - DIDACTIQUE		Moniteur Sportif EDUCATEUR		
Candidat:		Endroit:	Date:	
Nom:				
Prénom:		1 ^{ère} Session - 2 ^{ème} Session		
Règles et critères d'évaluation				
Exigences minimales pour réussir : 1, 2, 3, 4 et 7 au minimum "A" + 5 et 6 au minimum EVA				
NA : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue Plusieurs comportements observables attestent de manquements EVA : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation. A : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation AM : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition_				
1. Personnalité et attitude	AM	A	EVA	NA
A l'aise, se déplace bien, dynamique				Crispé, figé, timide, apathique
Voix posée, porte bien, timbre varié				Voix hésitante, faible, timbre monotone
Détendu, convivial, fait preuve d'humour				Froid, distant, sans humour
Se fait respecter sans agressivité				N'inspire pas le respect, agressif
2. Plan de la leçon	AM	A	EVA	NA
Le schéma méthodologique est cohérent				Ne suit aucun schéma méthodologique
Leçon structurée en étapes logiques				Pas de structure logique
Respect d'une unité de matière				Pas d'unité de matière
L'objectif opérationnel est atteint				L'objectif opérationnel n'est pas atteint
3. Exécution des exercices	AM	A	EVA	NA
Échauffement correct et adapté à l'objectif				Échauffement incorrect ou inadapté
Bonne vérification des pré-requis				Mauvaise vérification des pré-requis
Progressions judicieusement choisis				Progressions inadaptées à l'objectif
Consignes claires, adaptées aux élèves				Consignes confuses ou inadaptées
Attentif à la compréhension				Ne vérifie pas la compréhension
Contrôle et encadre l'activité des élèves				Ne contrôle pas l'activité des élèves
Attentif à la discipline des chevaux				Pas attentif à la discipline des chevaux
Critères d'évaluation précis et perceptibles				Critères d'évaluation confus ou non perçus
Remarques et corrections efficaces				Remarques inadaptées ou inefficaces
Exigences suffisantes				Exigences insuffisantes
4. Organisation pratique	AM	A	EVA	NA
Matériel adapté et bien disposé				Matériel inadapté ou mal disposé
Bonne gestion du temps imparti				Mauvaise gestion du temps imparti
Organisation spatiale adaptée				Organisation spatiale inadaptée
Bonne gestion du groupe				Mauvaise gestion du groupe
5. Conclusion de la leçon	AM	A	EVA	NA
Analyse individuelle positive				Pas d'analyse individuelle, ou négative
Synthèse claire				Pas de synthèse, ou peu claire
Motive à poursuivre le travail				Ne motive pas à poursuivre le travail
Les élèves ont pris plaisir à la leçon				Les élèves n'ont pas pris plaisir à la leçon
6. Connaissance du sujet	AM	A	EVA	NA
Maîtrise totalement la matière enseignée				Ne maîtrise pas la matière enseignée
Reste toujours cohérent dans ses exposés				N'est pas cohérent dans ses exposés
Situe chaque élève dans la progression				Situe mal les élèves dans la progression
Est capable d'optimiser le travail de chacun				N'est pas capable d'optimiser
7. Appréciation générale	AM	A	EVA	NA
Aspect général de la leçon				
Remarques particulières		Signature du Président du Jury		
Décision: Admis - Ajourné - Refusé Cette feuille d'évaluation doit être remise au candidat, avec copie à la Commission Pédagogique				

1. Code et titre du module

CS223

Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation

2. Résumé / présentation

Le candidat choisit un sujet parmi les 12 proposés et prépare la fiche, à la maison.

Durant une journée, en situation réelle, chaque candidat prend en charge un groupe durant 45 minutes. Le formateur et les autres candidats observent et un débriefing est organisé durant les 15 dernières minutes. Il y a 6 passages maximum par journée/par formateur.

3. Concepts / Mots-clés

- Expression
- Apprentissage en contexte
- Observation enrichie
- Perfectionnement
- Débriefing collectif

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes d'animation et d'organisation d'une séance de perfectionnement sur un thème précis en autonomie et de façon adaptée au public (cavaliers et chevaux)							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓			✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
			✓					
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
7:00		1:00	8:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

La présence active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	121	**
			Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	222	**
			Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 6 candidats
Matériel	1 à 2 chevaux et cavaliers de niveau perfectionnement, avec selles et bridons

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

1. Code et titre du module

CS224

Identification et accompagnement du haut potentiel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est un module 100% E-learning et présentiel.

Il est la suite du module de sensibilisation et est un des éléments faisant partie du projet global d'identification du potentiel mis en œuvre par la LEWB.

Le métier de moniteur en équitation nécessite la réalisation de tâches diverses qui demandent une spécialisation de plus en plus importante. La tâche qui attire notre attention dans ce module est la tâche liée à la ~~détection du talent~~ ou encore mieux dit « l'estimation du potentiel ». Le moniteur a à sa charge un certain nombre d'élèves. Il lui appartient donc de repérer la motivation de chacun d'entre eux mais aussi d'identifier au plus tôt le potentiel de chacun, afin de découvrir les talents de demain et de permettre la mise en place aux bons moments de moyens maximisant les chances d'atteindre le haut niveau.

Ce module de formation vous mènera progressivement au moyen de ressources sous forme de vidéo à visionner ou de texte à lire à développer les connaissances spécifiques suffisantes que vous devrez mobiliser lors de vos pratiques de moniteurs.

Concrètement, nous présentons et développons un ensemble d'éléments et de concepts qui permettent de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès aux « voies de l'excellence ».

3. Concepts / Mots-clés

- Estimation
- Evaluation
- Facteurs de performance
- Ethique
- Potentiel
- Les concepts liés à l'âge

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en équitation en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur			√					
Micro	Distinguer et séquencer les différentes étapes du processus complet de gestion du potentiel sportif		√						
	Discerner les éléments favorables à l'identification du potentiel		√						
	Lister les éléments permettant une réflexion éthique sur l'identification du potentiel		√						
	Distinguer les pièges inévitables principaux d'une observation et les solutions		√						
	Distinguer les différents concepts liés à l'âge à prendre en considération dans le cadre de l'identification et du développement du potentiel sportif		√						
	Distinguer les facteurs de la performance en handball et des outils pour les évaluer		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√			√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
			√		√			
Forme.s	Orale		Écrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
							√	
Modalité.s	Mise en situation	Étude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		4:30:00	4:30:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30:00	0:30:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	**	Préparation physique du cheval et du cavalier	237	*
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité. - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS231	Expliquer la conception de l'équitation secondaire en dressage, obstacles et cross	3	-
TPCS 232	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable	3	-
CS233	Intégrer l'importance du travail à la longe	3	-
CS134 ***	Discerner les éléments anatomiques du cheval	2	-
CS235	Comparer le matériel à utiliser et la façon de l'ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé tant pour le cavalier que pour le cheval	3	-
CS136 ***	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS237	Discerner les principes de base permettant d'établir un programme d'entraînement de base, pour le cheval.	2	-
CS238	Distinguer les périodes clefs de l'évolution de l'équitation en vue de s'y référer	2	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 8**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**

CS231 Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement				CS233 Longe et enrênements				CS235 Harnachement, tenue et protections				CS237 Préparation physique du cheval et du cavalier				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.	8:00:00		16:00:00	Ens/Form S.			3:00:00	Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00	Ens/Form S.	2:00:00		4:00:00	
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				
Eval S.	0:20:00			Eval S.	0:10:00		0:30:00	Eval S.	0:10:00			Eval S.	0:10:00			
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				
Charge théo. travail	8:20:00		16:00:00	Charge théo. travail	0:10:00		3:30:00	Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00	Charge théo. travail	2:10:00		4:00:00	
Charge théo. totale	24:20:00			Charge théo. totale	3:40:00			Charge théo. totale	6:10:00			Charge théo. totale	6:10:00			
TPCS 232 Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"				CS134 *** Notions en anatomie du cheval				CS136 *** Notions en physiologie du cheval				CS238 Histoire de l'équitation				
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.	
Ens/Form S.				Ens/Form S.			2:30:00	Ens/Form S.			3:00:00	Ens/Form S.			3:30:00	
Ens/Form S.-F.	4:00:00			Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				
Eval S.				Eval S.	0:10:00		0:30:00	Eval S.	0:05:00		0:30:00	Eval S.	0:10:00		0:30:00	
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				
Charge théo. travail	4:00:00			Charge théo. travail	0:10:00		3:00:00	Charge théo. travail	0:05:00		0:00:00	3:30:00	Charge théo. travail	0:10:00		4:00:00
Charge théo. totale	4:00:00			Charge théo. totale	3:10:00			Charge théo. totale	3:35:00			Charge théo. totale	4:10:00			

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : Voir pages suivantes**

1. Code et titre du module

CS231

Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement

2. Résumé / présentation

Ce module de formation aborde la progression générale du travail, au niveau de l'équitation secondaire (dressage – obstacles – cross). En dressage il concerne le début du travail de 2 pistes, le perfectionnement du galop, la mise en main, le changement de pied de ferme à ferme. A l'obstacle il concerne les abords des combinaisons, abord des différents profils, les contrats de foulée et en cross, le passage d'eau, les abords des différents obstacles simples. C'est un module qui cible le perfectionnement du cavalier et du cheval.

3. Concepts / Mots-clés

- Technique
- Perfectionnement
- Equitation secondaire

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer la conception de l'équitation secondaire en dressage, obstacles et cross			√					
Micro	Expliquer ce qu'est la progression générale en dressage, à l'obstacle et en cross (niveau perfectionnement de l'équitation).			√					
	Expliquer les éléments nécessaires au perfectionnement du cavalier			√					
	Expliquer les éléments nécessaires au perfectionnement du cheval			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√				√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√			√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
		√						
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	QCM	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√	√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				24:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00		16:00	24:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20			0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Partie 1 : Questions à Choix Multiples (QCM). 30 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 60 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

+

Partie 2 : 4 questions ouvertes à 15 points / le maximum est donc aussi de 60 points.

Le total possible est donc de 120 points.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 47 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 48 à 71 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 72 à 95 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 96 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Harnachement, tenue et protections	235	*
			Notions en physiologie du cheval	236	*
			Soins spécifiques aux chevaux	242	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe avec tables et chaises en suffisance

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

1. Code et titre du module

TPCS Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"

2. Résumé / présentation

Ce module en format « TP » (Travaux Pratiques) est le prolongement des cours généraux des niveaux MS Initiateur et MS Educateur.

Il a pour première vocation de poser des bases pratiques pour le développement de la capacité de l'éducateur/rice sportif.ve à pouvoir mettre en place un climat émotionnel et motivationnel propice au développement harmonieux des athlètes qu'il encadre. Plus grande sera cette harmonie, meilleur sera le développement, et plus belle sera l'expérience sportive.

A partir d'expériences personnelles et de divers enrichissements (partage de bonnes pratiques, référencement à des concepts théoriques, ...), l'objectif de ce workshop est de confronter chaque participant.e à une première série d'applications quotidiennes lui permettant d'optimiser tant sa pratique d'éducateur sportif que l'environnement au sein duquel il/elle évolue avec ses athlètes.

Cette première expérience de type « workshop » relativement réduite dans le temps et dans les concepts abordés devra bien entendu être poursuivie, renforcée, notamment par une réflexion permanente sur la dimension psycho-émotionnelle de ses pratiques « d'entraîneur » recontextualisées dans la multidimensionnalité de ses actions ... Il conviendra aussi que chacun /chacune continue à se développer personnellement dans ce très vaste mais ô combien important domaine ...

3. Concepts / Mots-clés

- Climat motivationnel
- Climat émotionnel
- Dimension psycho-émotionnelle
- Gestion de soi
- Continuum de la motivation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Triathlon pour créer un environnement favorable			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	√				√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

La présence active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	232	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe avec tables et chaises en suffisance

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir validé le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplômé en psychologie du sport	/

1. Code et titre du module

CS233

Longe et enrênements

2. Résumé / présentation

Dans ce module nous décrivons les buts à atteindre dans le travail à la longe.

Ensuite, nous vous présentons le matériel nécessaire pour longer le cheval et décrivons comment longer le cheval correctement.

A la suite, nous listons les différents enrênements que l'on utilise principalement ainsi que leurs qualités et leurs inconvénients d'utilisation.

Nous terminons en donnant quelques bons conseils pour bien longer le cheval avec ou sans enrênement.

3. Concepts / Mots-clés

- Matériel
- Adaptation
- Travail
- Optimisation
- Perfectionnement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer l'importance du travail à la longe			√					
Micro	Identifier le matériel nécessaire pour longer le cheval	√							
	Décrire les différents enrênements : mode d'emploi, qualités et inconvénients		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:40
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:30	0:40	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 5 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 6 à 9 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 10 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

1. Code et titre du module

CS134

Notions en anatomie du cheval

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe en 2 parties.

Dans un premier temps il est question de l'exploration du squelette du cheval afin d'en connaître les éléments constitutifs. Une attention particulière est portée sur la colonne vertébrale.

Dans un deuxième temps, ce cours aborde la myologie en présentant les différentes catégories de muscles, leurs rôles principaux et les actions de base qu'ils peuvent réaliser. Ce cours se penche également sur le système nerveux et l'appareil reproducteur du cheval.

3. Concepts / Mots-clés

- Ostéologie
- Rachis
- Mécanique
- Myologie
- Système nerveux
- Appareil reproducteur

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments anatomiques du cheval		√						
Micro	Discerner de façon basique les éléments constitutifs du squelette du cheval		√						
	Distinguer les éléments de base des muscles des chevaux		√						
	Reconnaître de façon basique les éléments de base du système nerveux	√							
	Reconnaître les notions de base de l'appareil reproducteur		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
	√				√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions en morphologie du cheval	CS135	*
			Notions en maréchalerie	CS137	*
			Longe et enrênements	233	*
			Harnachement, tenue et protections	235	*
			Préparation physique du cheval et du cavalier	237	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1-2-3	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur Sportif Initiateur Equitation	2013 et après
Vétérinaire équin	/

1. Code et titre du module

CS235

Harnachement, tenue et protections

2. Résumé / présentation

Tous les Concours doivent se dérouler conformément aux dispositions prescrites dans les différents règlements.

Ce cours donne donc des conseils pour chacune des disciplines tant pour les cavaliers et leur tenue qui doit être adaptée à la discipline et aux contextes que pour les chevaux qui doivent être équipés et protégés de la meilleure des manières selon le travail exigé.

3. Concepts / Mots-clés

- Confort
- Classe
- Protection
- Tenue
- Harnachement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comparer le matériel à utiliser et la façon de l'ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé tant pour le cavalier que pour le cheval			√					
Micro	Comparer les harnachements et la façon de les ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé			√					
	Comparer les protections pour les membres des chevaux et la façon de les ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé			√					
	Comparer les tenues vestimentaires pour cavaliers et la façon de les ajuster en fonction de la discipline et du travail exigé			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√				√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00		4:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 6 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 7 à 11 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 12 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			La pédagogie en équitation : aspects théoriques	221	*
			Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : aspects pratiques	222	*
			Soins spécifiques aux chevaux	242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe avec tables et chaises en suffisance

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1-2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

1. Code et titre du module

CS136

Notions en physiologie du cheval

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Tout cavalier ou enseignant doit avoir des notions de la physiologie du cheval. La méconnaissance des principes de physiologie et du fonctionnement des appareils respiratoires, circulatoires et sensoriels notamment peut amener à commettre des erreurs considérables qui menacent la vie des chevaux, altèrent leur santé, diminuent leur rendement ou l'efficacité de leur entraînement.

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe donc en 3 parties.

Dans un premier temps ce cours explique les principes de physiologie et du fonctionnement de l'appareil respiratoire.

La deuxième partie explique les mêmes principes pour l'appareil circulatoire.

Enfin, la dernière partie envisage, quant à elle, présente l'appareil sensoriel.

3. Concepts / Mots-clés

- Appareil
- Respiratoire
- Circulatoire
- Sensoriel
- Physiologie
- Rendement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			✓					
Micro	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil respiratoire du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			✓					
	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil circulatoire du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			✓					
	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil sensoriel du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	*
			Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	*
			Préparation physique du cheval et du cavalier	237	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 1-2-3	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Moniteur Sportif Initiateur Equitation	2013 et après
Vétérinaire équin	/

1. Code et titre du module

CS237

Préparation physique du cheval et du cavalier

2. Résumé / présentation

Avec l'évolution de l'équitation et de ses performances, comme dans un grand nombre de sports, la préparation physique du cheval et du cavalier est devenue un point d'une importance capitale. Cette préparation physique ne peut pas s'improviser. C'est pourquoi nous donnons les principes régissant la programmation de l'entraînement. Lors de ce module de formation, nous présentons également dans les grandes lignes les bases de la méthode "Alexander". Apprendre à s'utiliser de façon juste, corporellement, mentalement, émotionnellement et à se débarrasser des mauvaises habitudes acquises au cours de la vie, tel est l'apport de la Méthode Alexander. Cette méthode est utile pour être bien dans son corps et bien dans sa tête au travail, dans sa vie quotidienne et dans son sport favori.

3. Concepts / Mots-clés

- Athlète
- Alexander
- Optimisation
- Performance
- Mental
- Programmation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les principes de base permettant d'établir un programme d'entraînement de base, pour le cheval.		√						
Micro	Identifier les éléments de la méthode Alexander permettant au cavalier d'analyser sa posture à cheval, mais aussi dans la vie courante	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√				√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00		4:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 6 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 7 à 11 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 12 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Sciences équestres : les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	*
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	232	*	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	232	*
La "machine humaine" à l'effort	233	*			
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	234	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe avec tables et chaises en suffisance

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

1. Code et titre du module

CS238

Histoire de l'équitation

2. Résumé / présentation

Ce module permet de découvrir les courants de l'équitation française à travers les siècles et décrit les grands Maîtres anciens et contemporains qui ont influencés l'équitation en général.

3. Concepts / Mots-clés

- Histoire
- Grands Maîtres
- Evolution
- Courants
- Aquitation française

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les périodes clefs de l'évolution de l'équitation en vue de s'y référer		✓						
Micro	Distinguer l'origine des différents courants équestres		✓						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:30	3:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:40
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:30	0:40	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points. 3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 5 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 6 à 9 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 10 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	231	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEducateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	(1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS241	Distinguer les principes et éléments permettant d'organiser et planifier un transport respectant le bien-être animal	3	-
CS242	Intégrer les soins à apporter aux chevaux (entraînement et/ou compétition), pour éviter tout incident, préserver son intégrité physique ou pour réagir à bon escient le cas échéant	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
2
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**

CS241 Transports des chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			3:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:30:00
Charge théo. totale	3:35:00		
CS242 Soins spécifiques aux chevaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			2:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:05:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00
Charge théo. totale	3:05:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS241

Transport des chevaux

2. Résumé / présentation

Dans ce module de formation il est question dans un premier temps d'analyser les différents moyens de transport.

Ensuite, nous faisons référence aux lois et aux règlements belges et étrangers en vigueur et une attention particulière est également portée sur le bien-être animal lors des transports.

3. Concepts / Mots-clés

- Bien-être animal
- Législation
- Sécurité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principes et éléments permettant d'organiser et planifier un transport respectant le bien-être animal			√					
Micro	Distinguer les lois associées à ces moyens de transport afin de s'y référer		√						
	Expliquer et distinguer les différences entre les moyens de transports des équidés			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
	√				√			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:35
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:30	0:35	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points. 3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Soins spécifiques aux chevaux	242	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique
Certificat d'aptitude prof. Conducteurs et les convoyeurs validé pour les chevaux	/

1. Code et titre du module

CS242

Soins spécifiques aux chevaux

2. Résumé / présentation

Dans ce module de formation nous allons dans un premier temps décrire et préciser les soins nécessaires à planifier avant, pendant et après le travail. Ensuite, nous expliquons les soins qui peuvent être un vrai "plus" pour votre cheval.

3. Concepts / Mots-clés

- Soins
- Prévention
- Cheval-athlète
- Protection
- Optimisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les soins à apporter aux chevaux (entraînement et/ou compétition), pour éviter tout incident, préserver son intégrité physique ou pour réagir à bon escient le cas échéant			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√	√			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:35
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:30	0:35	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	222	**
			Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	223	**
			Transport des chevaux	241	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro	(1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS251	Distinguer les éléments et principes permettant de se référer aux règlements antidopage en cours à la FEI et orienter les athlètes à s'y référer également	2	-
CS152 ***	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** 1
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**

CS251 Le dopage, fiction ou réalité?			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			4:00:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		0:30:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:10:00		4:30:00
Charge théo. totale	4:40:00		
CS152 *** Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:45:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			0:15:00
Eval S.-F.			
Charge théo. travail			2:00:00
Charge théo. totale	2:00:00		

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** voir pages suivantes

1. Code et titre du module

CS251

Le dopage, fiction ou réalité?

2. Résumé / présentation

Dans ce module de formation nous définissons dans un premier temps la notion de dopage.

Ensuite, nous nous référons aux règlements et programme de la FEI. Nous présentons également un protocole de contrôle antidopage équin en pratique ainsi que les suites éventuelles.

Un point d'attention est également porté sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter les contrôles positifs accidentels de son cheval.

Enfin, ce module fait un lien avec le contrôle antidopage humain.

3. Concepts / Mots-clés

- Prévention
- Protocole
- Substances
- Contrôle
- Conséquences
- Programmes AMA et FEI

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les éléments et principes permettant de se référer aux règlements antidopage en cours à la FEI et orienter les athlètes à s'y référer également			√					
Micro	Intégrer et conscientiser la problématique du dopage et de ses méfaits			√					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)					
	√							
Type.s	Formative	Sommative	Certificative					
	√		√					
Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle				
		√		√				
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		4:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:40
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:30	0:40	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 5 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 5 à 9 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 10 à 15 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 16 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	213	**	Soins spécifiques aux chevaux	242	**
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	251	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Vétérinaire FEI

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Vétérinaire FEI	/

1. Code et titre du module

CS152 ***

Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le fait de monter un cheval, de l'entraîner à effectuer certains mouvements et de le soumettre à une pression de performance sans autre but que de promouvoir les ambitions et le plaisir de l'homme soulève un certain nombre de questions éthiques fondamentales sur l'utilisation des chevaux.

Pour l'instant, la perception des sports équestres dans le grand public est malheureusement négative : des enquêtes menées et rapportées par la FEI ont montré que 67% du public considère que les normes de bien-être ne sont pas adéquates ou ne peuvent pas être assurées dans notre sport. 78 % des parties prenantes du secteur équestre estiment qu'il est nécessaire d'améliorer les normes en matière de bien-être. La mise en place d'une « licence sociale d'exploitation » devra tenir compte non seulement du bien-être du cheval, mais aussi des règles éthiques de ses utilisateurs.

Il est donc essentiel que la formation des personnes qui sont responsables des soins aux chevaux, de l'entraînement et de l'enseignement soit suffisante.

Cette formation inclut des notions de base sur le comportement du cheval, y compris le comportement conflictuel, et doit être continuellement mise à jour en ce qui concerne les méthodes d'entraînement et les normes relatives au bien-être des chevaux.

3. Concepts / Mots-clés

- Ethique
- Bien-traitance
- Licence sociale d'exploitation
- Comprément de base
- Dignité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					√

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		1:45	1:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique	CG151	*	Conseils de bienséance et de bien-être	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	-

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- Etc.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

Code et titre du module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
Théma 1	CS111 *** Le paysage équestre belge	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - Moniteur Sportif Initiateur (ou niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) depuis minimum 5 ans - Directeur de la LEWB - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS112 *** Les règlements sportifs de la LEWB	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - Moniteur Sportif Initiateur (ou niveau 1, 2 ou 3 en cours de mise à jour) depuis minimum 5 ans - Directeur de la LEWB - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS113 *** Plan de formation de la LEWB	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS214 Différences de jugements	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
Thématique 2	CS121 *** La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS222 Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS223 Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS224 Identification et accompagnement du haut potentiel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité. - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné.
Thématique 3	CS231 Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	TPCS 232 Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	- Etre agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir validé le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.
	CS233 Longe et enrênements	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS134 *** Notions en anatomie du cheval	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS235 Harnachement, tenue et protections	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS136 *** Notions en physiologie du cheval	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS237 Préparation physique du cheval et du cavalier	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS238 Histoire de l'équitation	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
Th 4	CS241 Transport des chevaux	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
	CS242 Soins spécifiques aux chevaux	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique est un plus - MSEDucateur Généraliste depuis minimum 5 ans - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective en lien directe avec le module
Th 5	CS251 Le dopage, fiction ou réalité?	Vétérinaire FEI
	CS152 *** Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>				
			<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Théma 1	CS111 ***	Le paysage équestre belge	10%	10%
	CS112 ***	Les règlements sportifs de la LEWB	10%	
	CS113 ***	Plan de formation de la LEWB	30%	
	CS214	Différences de jugements	50%	
Thématique 2	CS121 ***	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	20%	40%
	CS222	Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	50%	
	CS223	Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	15%	
	CS224	Identification et accompagnement du haut potentiel	15%	
Thématique 3	CS231	Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	30%	30%
	TPCS 232	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	10%	
	CS233	Longe et enrênements	10%	
	CS134 ***	Notions en anatomie du cheval	10%	
	CS235	Harnachement, tenue et protections	10%	
	CS136 ***	Notions en physiologie du cheval	10%	
	CS237	Préparation physique du cheval et du cavalier	10%	
	CS238	Histoire de l'équitation	10%	
Th 4	CS241	Transport des chevaux	50%	10%
	CS242	Soins spécifiques aux chevaux	50%	
Th 5	CS251	Le dopage, fiction ou réalité?	50%	10%
	CS152 ***	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	50%	

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{re}. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Cette formation ne nécessite pas de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Le tableau ci-dessous montre qu'il y a 4 évaluations distinctes :

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives - Épreuve « E-learning »
2. La validation du module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation »
3. Champs des savoirs / Evaluation certificative - Épreuve « Ecrite »
4. Champs des Savoir-faire / Evaluation certificative - Épreuve « Pratique »

		Formes d'évaluation				Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation	
		1. Champs des Savoirs	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs	4. Champs des Savoir-faire Epreuves "Pratiques"			
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>		Epreuves E-learning <i>Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps, ...)</i>	Validation du E-learning + 80% de présence aux cours pratiques et 60% aux cours théoriques	Epreuve "Ecrite" <i>Validation du E-learning + 80% de présence aux cours pratiques et 60% aux cours théoriques</i>	Epreuve "Pratique" <i>Validation du E-learning + 80% de présence aux cours pratiques et 60% aux cours théoriques</i>			
Théma 1	CS111 ***	Le paysage équestre belge	V		V		10%	10%
	CS112 ***	Les règlements sportifs de la LEWB	V		V		10%	
	CS113 ***	Plan de formation de la LEWB	V		V		30%	
	CS214	Différences de jugements	V		V		50%	
Thématique 2	CS121 ***	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques			V		20%	40%
	CS222	Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques				V	50%	
	CS223	Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation		V			15%	
	CS224	Identification et accompagnement du haut potentiel	V				15%	
Thématique 3	CS231	Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement			V		30%	30%
	TPCS 232	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"		V			10%	
	CS233	Longe et entrénements	V		V		10%	
	CS134 ***	Notions en anatomie du cheval	V		V		10%	
	CS235	Harnachement, tenue et protections			V		10%	
	CS136 ***	Notions en physiologie du cheval	V		V		10%	
	CS237	Préparation physique du cheval et du cavalier			V		10%	
	CS238	Histoire de l'équitation	V		V		10%	
Th 4	CS241	Transport des chevaux	V		V		50%	10%
	CS242	Soins spécifiques aux chevaux	V		V		50%	
Th 5	CS251	Le dopage, fiction ou réalité?	V		V		50%	10%
	CS152 ***	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	V				50%	

Pondération par forme d'évaluation >>	15%	10%	35%	40%
Exigences minimales de réussite >>	Validation de toutes les activités et exercices en ligne	Validation par la participation.	Minimum A à chaque module	Minimum A
Conséquences d'un échec		Pas d'homologation possible.	Représenter les modules en échec	Représenter l'évaluation
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus			

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

Au cours et au début de la formation.

2. La validation du module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation »

En cours de formation.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite »

En fin de formation. Dans un délais jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 1 mois.

4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

En fin de formation. Dans un délais jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 1 mois.

6.2 Objectifs des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.

- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

- Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps, ...);
- Dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.

2. La validation du module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation »

Pas de condition d'accès particulière.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite » et 4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

En fin de formation. Dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin du dernier module de la formation.

Présences aux cours

Les conditions d'accès aux évaluations finales concernant les présences aux cours sont les suivantes :

- 80% de présence aux modules théoriques
- 80% de présence aux modules pratiques

Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.

Les motifs, les raisons des absences ne sont pas prises en considération car celles-ci sont de même valeur quant aux conséquences qu'est l'absence !

L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si la blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

« Capitalisation » des modules :

- Le quota de présence aux modules de cours décrit ci-dessus doit se réaliser au maximum en l'espace de deux éditions consécutives de formation. Les modules de cours suivis peuvent être capitalisés pour l'édition suivante.
- Passé ce délai le candidat doit dès lors s'inscrire à une nouvelle formation puisque le principe de « capitalisation » des modules ne s'applique plus.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Le candidat ne sera pas admis aux évaluations, ni délibéré.

- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions. En cas de valorisation des cours suivis lors de la formation suivante, il n'y a pas de remboursement.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, etc.) est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé ».
- Tout candidat peut justifier d'une absence par édition d'évaluation. Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation.
- Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 - Informations concernant l'opérateur de formation.
- Modalités de la communication de justification d'absence : courriel + justificatif d'absence (CM, attestation d'employeur, ...).
- Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi).
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprend deux sessions d'évaluations, tant pour l'évaluation théorique que pratique, avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences minimales de réussite lors de la première session. Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Cfr. Tableau synthèse du débit du chapitre 6.

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

Contenus et principe général :

Pour les modules concernés, toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou

vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Exigence minimale de réussite :

« Validation » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquence d'un échec :

- Pas d'accès à la suite de la formation.

2. La validation du module de formation « Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive - Dimension Motivation »

Exigence minimale de réussite :

« Validation » par la présence active. Fournir une attestation de validation. Tant que le module n'est pas validé > pas d'homologation possible.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite »

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (3 choix par question) et pour certains modules de questions ouvertes. Le détail pour chaque module concernée se trouve dans les fiches ECTS au chapitre 4.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application débouchant sur 4 niveaux d'acquisition des connaissances socles.

- De x à x pts = **NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De x à x pts = **EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De x à x pts = **A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- x pts ou + = **AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

Minimum A à chaque module

Conséquence d'un échec :

Représenter les modules en échec.

4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

Cette épreuve concerne le module « CS222 Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques ».

Conformément aux détails et précisions mentionnées dans les fiches ECTS du chapitre 4 :

Le candidat remet au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (12). Il sert de plus-value ou de moins-value lors de l'évaluation pratique expliquée ci-dessous.

Ensuite, il anime une leçon choisie parmi les thèmes repris dans une liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage. Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous la fiche ECTS du module.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

Minimum A

Conséquence d'un échec :

Représenter l'épreuve

6.8 Formes, types et durées des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point précédent, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	<i>Formes d'évaluation</i>			
	1. Champs des Savoirs	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs	4. Champs des Savoir-faire Epreuves "Pratiques"
	Epreuves E-learning		Epreuve "Ecritte"	Epreuve "Pratique"
Exigences minimales de réussite >>	Validation de toutes les activités et exercices en ligne	Validation par la participation.	Minimum A à chaque module	Minimum A
Conséquences d'un échec		Pas d'homologation possible.	Représenter les modules en échec	Représenter l'évaluation
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-			

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le jury est composé au moins d'un membre, au choix parmi cette liste :

- o un chargé de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative;
- o un chargé de cours non intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative ;
- o un membre désigné par la Commission Pédagogique Mixte et avec une voix délibérative;
- o le Conseiller Pédagogique et avec une voix délibérative;

Le Conseiller Pédagogique et les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

Le Conseiller Pédagogique est automatiquement mis en copie des rapports de délibération.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Par conséquent, même les décisions favorables sont soumises à cette obligation.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

Première session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 1^{ère} session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.1.1	
Ajournement en 2^{ème} session car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations de la formation	A.1.1	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences pas respecté	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.5	
	Abandon de la formation	Ref.1.6	

Deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2^{ème} session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.2.1	
Refus car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations de la formation en 2 ^{ème} session	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié		
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés		
	Fraude à l'évaluation. Une année de suspension	Ref.2.2	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.3	
	Abandon de la formation	Ref.2.4	

6.13 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.14 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Il peut être prudent et conseillé pour les candidats ajournés ou refusés d'envoyer les résultats motivés par courrier recommandé.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.15 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹¹ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

¹¹ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (**Les conditions de dispenses de diplômes**).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹² en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Educateur Généraliste en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

¹² La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

Nom : Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Localité :
Pays :
Tél. : GSM :
E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹³

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../... Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹⁴ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../... Limite de validité de la décision : .../.../... Signataire :

¹³La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁴ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁵	Intitulé du module / du cours ¹⁶	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS211_Xxxxx							
CS231_Xxxxxx							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

¹⁵ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁶ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur en sports équestres en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAFE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél. : GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁷

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à le .../.../.... Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../... Numéro de dossier¹⁸ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../... Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁷ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁸ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS211_Xx xxx								
2	CS231_Xx xxx								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Les frais de procédure s'élèvent à 75€

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Mademoiselle Alison FRAINIKIN

Rue de la Pichelotte 11

5340-Gesves

Alison.fraikin@lewb.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Le dossier sera traité dans les 3 mois suivant la réception.

La commission pédagogique mixte ne pourra être tenue responsable d'un non-traitement d'un dossier avant une formation si le délai de 3 mois n'est pas respecté.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MSTrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

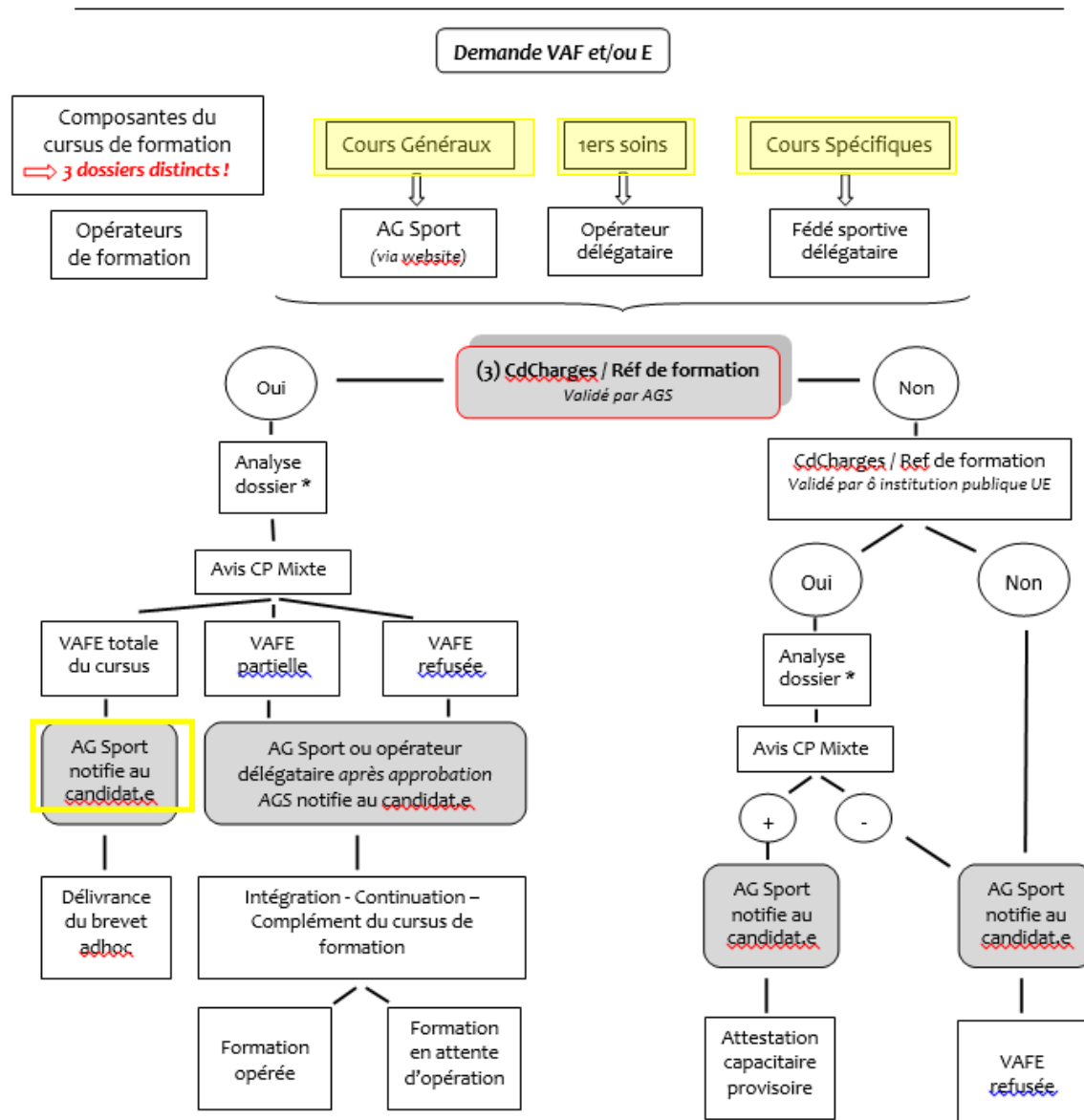
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module de plein droit</u>				Moniteur Niveau 2, 3 ou 4 entre 1974 et 2012		Moniteur Niveau 1 entre 1974 et 2013		MSEducateur entre 2013 et 2021		MSInitiateur 2013 et après		
	Module		Titres et qualifications	Année de délivrance	Validé		A valider		Déjà validé		A valider	
	Code	Nom			Validé	A valider	Validé	A valider	Validé	A valider	Validé	A valider
Théma 1	CS111 ***	Le paysage équestre belge	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓		✓	
			Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après								
	CS112 ***	Les règlements sportifs de la LEWB	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓		✓	
			Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après								
CS113 ***	Plan de formation de la LEWB	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓		✓		
		Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après									
CS214	Différences de jugements	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓		✓		✓	
Thématique 2	CS121 ***	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	Moniteur Niveau 2-3-4 (pas de dispenses pour le module Pédagogie en situation de handicap)	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique		✓		✓		✓	✓	
			Moniteur sportif Initiateur Equitation	2013 et après								
	CS222	Méthodologie et didactique du perfectionnement en équitation : Aspects pratiques	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			
	CS223	Mise en situation réelle d'activité de perfectionnement en équitation	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			
CS224	Identification et accompagnement du haut potentiel	/	/		✓				✓		✓	
Thématique 3	CS231	Sciences équestres : Les éléments techniques utiles au perfectionnement	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			
	TPCS 232	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et de la performance sportive / Dimension "Motivation"	Diplômé en psychologie du sport	/		✓		✓		✓	✓	
	CS233	Longe et enrênements	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓		✓	
	CS134 ***	Notions en anatomie du cheval	Moniteur Niveau 1-2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓		✓		✓		✓	
			Moniteur Sportif Initiateur Equitation	2013 et après								
		Vétérinaire	/	/								
	CS235	Harnachement, tenue et protections	Moniteur Niveau 1-2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓		✓	
	CS136 ***	Notions en physiologie du cheval	Moniteur Niveau 1-2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓		✓		✓		✓	
Moniteur Sportif Initiateur Equitation			2013 et après									
	Vétérinaire	/	/									
CS237	Préparation physique du cheval et du cavalier	Moniteur Niveau 2-3-4	#REF!	✓			✓	✓			✓	
CS238	Histoire de l'équitation	#REF!	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			✓	
Th 4	CS241	Transport des chevaux	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			✓
			Certificat d'aptitude prof. Conducteurs et les convoyeurs validé pour les chevaux	/								
CS242	Soins spécifiques aux chevaux	Moniteur Niveau 2-3-4	1974 et après + formations continues post 2012 LEWB en lien avec la thématique	✓			✓	✓			✓	
Th 5	CS251	Le dopage, fiction ou réalité?	Vétérinaire FEI	/		✓		✓		✓		✓
	CS152 ***	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	-		✓		✓		✓		✓

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

Il n'y a pas d'annexe à ce cahier des charges.